

Comité exécutif

SÉANCE DU 22 MAI 2012 Volume 14 - numéro 18

Procès-verbal de la séance d'ajournement du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 22 mai 2012 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Louise Cassinat, Ghislaine St-Jean, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Guilmont Pelletier, commissaires, madame Martine Lemay, représentante du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs France Dubé, Ghislain Morin, commissaires, et Catherine Boulay, secrétaire générale.

Absences : Monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, commissaire et madame Hélène Pelletier, représentante du comité de parents.

PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Direction générale
 - 4.1 Affectation 2012-2013 – personnel enseignant
 - 4.2 Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
 - 4.3 Bourse ADIGECS 2011-2012 - Félicitations
- 5.0 Varia
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Prochaine séance
- 8.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-726-CE)

AFFECTATION 2012-2013 – PERSONNEL ENSEIGNANT

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, donne le résumé des résultats du bassin d'affectation du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire et Madame Catherine Boulay, directrice des ressources humaines, répond aux commissaires à propos des règles d'affectation du personnel enseignant.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les besoins d'effectif du personnel enseignant pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective en vigueur pour le personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirme le non-renouvellement pour excédent d'effectif dans leur champ d'enseignement :

- Chantal Lévesque, champ 02 préscolaire
- Marie-Pier Gauthier, champ 03 primaire

- Annie Pelletier, champ 03 primaire
- Julie Roy, champ 03 primaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-727-CE)

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, en application de l'article 397 de la LSSS et de l'article 56 de la *Loi visant à améliorer la gestion de la santé et des services sociaux* (2011, chapitre 15), a invité la Commission scolaire à proposer par voie de résolution, au ministre de la Santé et des Services sociaux, des candidatures pour siéger sur les conseils d'administration (CA) des agences de la santé et des services sociaux.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2), et de la *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux* (2011, chapitre 15) pour la nomination des membres des conseils d'administration des agences de la santé et des services sociaux;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs propose la candidature de Madame Catherine Boulay, directrice des ressources humaines et secrétaire générale à la Commission scolaire pour une éventuelle nomination sur un conseil d'administration d'une agence de la santé et des services sociaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-728-CE)

BOURSE ADIGECS 2011-2012 - FÉLICITATIONS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, mentionne que dans le cadre de son colloque annuel l'Association des Directeurs Généraux des Commissions Scolaires (ADIGECS) a décerné sa bourse annuelle de 1200 \$ pour souligner l'excellence du parcours scolaire d'une ou d'un élève finissant. La lauréate de l'année 2011-2012 est Mademoiselle Gabrielle Michaud Dumont, élève de 5^e secondaire de l'École secondaire de Cabano.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :



ATTENDU que l'Association des Directeurs Généraux des Commissions Scolaires (ADIGECS) décerne une bourse annuelle de 1200 \$ pour souligner l'excellence du parcours scolaire d'une ou d'un élève finissant;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Mademoiselle Gabrielle Michaud Dumont, élève finissante à l'École secondaire de Cabano, qui s'est mérité la Bourse de l'ADIGECS 2011-2012, qui souligne l'excellence de son parcours scolaire jusqu'à maintenant;

QUE la Commission scolaire félicite également les parents de Gabrielle, madame Johanne Dumont et monsieur Berthier Michaud pour le support et le soutien qu'ils ont su prodiguer à leur fille durant son parcours scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-729-CE)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 5 juin 2012 à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-730-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale